Image not found or type unknown

# Accident du travail et départ en vacances

Par **imai**, le **04/07/2010** à **20:32**

Bonjour,
Un de mes proches vient de se rompre le tendon d'Achille sur son lieu de travail (début juillet 2010), il demeure donc en arrêt au minimum pour les 2 prochains mois.
Néanmoins, nous avions prévu un voyage fin Août 2010 en famille à l'étranger : l'opération ayant eu lieu, aura t-il le droit (en demandant par exemple une autorisation de sortie de territoire) de partir ?

Je vous remercie vivement pour vos réponses.

[ Modifier ma question ]

Par **Paul PERUISSET**, le **05/07/2010** à **20:37**

Bonsoir,

Vous pouvez sortir du territoire français, après avoir demandé l'autorisation à la Sécurité sociale.

Cordialement,

Paul PÉRUISSET

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés